

# De “ sanglantes échauffourées ” à Bruley en 1906 contre les ouvriers italiens

Lorsque l'on évoque l'immigration italienne en Lorraine, on songe presque immédiatement à l'arrondissement urbain et industriel de Briey et à ses concentrations d'ouvriers et de mineurs transalpins. C'est oublier que les campagnes lorraines connaissent, comme d'autres campagnes françaises <sup>1</sup>, elles aussi une présence italienne. Certes, l'immigration italienne y est moins importante et moins impressionnante que dans ledit arrondissement de Briey : alors que ce dernier regroupe à la veille du premier conflit mondial 46 700 des 53 000 Italiens résidant en Meurthe-et-Moselle <sup>2</sup>, celui de Toul n'en compte que 388 sur 1675 étrangers à la même époque. Toutefois, cette présence italienne dispose de ses propres caractéristiques et se distingue bien de celle du « Pays-Haut ». Aux migrants miniers italiens qui se concentrent dans des « villages italiens <sup>3</sup> », parmi lesquels figurent déjà des migrants « sédentaires » qui souhaitent s'installer en France, répondent des migrants italiens plus mobiles, qui viennent œuvrer comme maçons ou comme terrassiers sur les nombreux chantiers de construction de forts, d'ouvrages militaires et de chemins de fer que compte alors l'arrondissement de Toul. Ainsi, alors que c'est l'industrialisation qui appelle à une main-d'œuvre italienne abondante dans l'arrondissement de Briey, c'est la militarisation de la région qui est à l'origine de flux migratoires italiens dans le Toulinois.

En effet, suite au Traité de Francfort du 10 mai 1871, la frontière septentrionale de la France se militarise : casernes, forts, abris et autres constructions militaires se multiplient dans les départements lorrains, notamment autour de Toul, situé au cœur

du dispositif Séré de Rivières <sup>4</sup>. Si la multiplicité de ces chantiers est une chance pour les entrepreneurs, elle entraîne également une « pénurie d'ouvriers <sup>5</sup> ». Ainsi, afin d'ériger tous ces lieux de la défense du territoire national, les entrepreneurs n'hésitent pas à embaucher une main-d'œuvre abondante et qualifiée : des Italiens, à l'image de l'entrepreneur Erb dans le cas présentement étudié, qui emploie des Italiens sur les chantiers du fort d'Écrouves et des abris de Bruley.

Or, cette présence d'étrangers ne se fait pas sans susciter un certain nombre de méfiances, de rumeurs et de violences verbales et physiques. Des manifestations d'hostilité aux immigrés transalpins prennent ainsi régulièrement place dans l'arrondissement toulinois à la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle. Les origines de cette violence sont multiples. Sans insister sur le discours qui légitime la violence contre l'étranger <sup>6</sup>, rappelons que ce discours peut se composer de trois strates : la première s'inscrit dans une histoire pluriséculaire de rejet de l'étranger, qu'il soit national ou non. La seconde strate se construit essentiellement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle autour des trois enjeux économique, diplomatique et sécuritaire : l'Italien est alors vu à la fois comme un concurrent économique ou un voleur d'emploi, comme un espion potentiel à la solde de l'Allemagne puisque l'Italie fait partie de la Triple Alliance depuis 1882, mais également comme un criminel en sommeil puisqu'en ce début de XX<sup>e</sup> siècle 60 % des anarchistes en France seraient des Italiens <sup>7</sup>. Le migrant italien est ainsi perçu comme un danger pour l'économie, pour la sécurité de la nation et pour l'ordre intérieur. Enfin, la troisième et dernière strate de ce discours

1. Voir notamment HUBSCHER (Ronald), *L'immigration dans les campagnes françaises (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2005, 478 p. ; TEULIERES (Laura), *Immigrés d'Italie et paysans de France, 1920-1944*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, 265 p. ; et NOIRIEL (Gérard), « L'immigration étrangère dans le monde rural pendant l'entre-deux-guerres », *Études rurales*, n°135-136, 1994, pp. 13-35.

2. *Bulletin de la Société Industrielle de l'Est*, juillet-sept. 1917, « La Lorraine industrielle depuis 1871 », p. 68.

3. REYNAUD (Commandant), « La colonie italienne d'Homécourt », *Le musée social*, n° 6, 1910, p. 213

4. Le site fortiffisere.fr dispose d'une carte très intéressante qui

rend compte de l'importance de la place de Toul ainsi que de la numérosité des sites militaires qui la composent :

<http://fortiffisere.fr/toul>

5. Conseil de Préfecture de Meurthe-et-Moselle, *Génie militaire. Place de Toul. Construction du Fort d'Écrouves*. Eugène Oudin contre M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle. Requête introductive d'instance, 14 juin 1880, p. 4.

6. BUZZI (Pierre-Louis), « Violences sur les immigrés italiens dans l'espace lorrain (1870-1914) », *Krypton* (Université di Roma-Tre), n°5 | 6, 2015, pp. 101-108.

7. MILZA (Pierre), *Voyage en Italie*, Paris, Payot, 1995, p. 190.

est constituée par les éléments déclencheurs. Il peut s'agir d'une décision de l'entrepreneur d'embaucher de nouveaux Italiens, d'une bagarre qui dégénère, d'une rumeur quelconque, etc.

Au cours des années 1890-1910, le Toulinois est régulièrement le cadre d'affrontements entre ouvriers français et ouvriers italiens. Ainsi, en août 1893, quelques jours après le « massacre d'Aigues-Mortes », des incidents éclatent sur le chantier de la nouvelle ligne de chemin fer reliant Pont-Saint-Vincent à Toul. Le 24 août, une centaine de mineurs du Val-de-Fer rejoignent une cinquantaine d'ouvriers français sur le chantier à Maron, menaçant de mettre le feu à toutes les maisons des Italiens, de les jeter à l'eau, et de les chasser. Les gendarmes parviennent à renvoyer les ouvriers français, permettant aux Italiens de prendre la fuite. Plusieurs ouvriers français sont arrêtés et condamnés à une dizaine de jours de prison, tandis que les autres défilent dans le village en chantant *La Marseillaise*<sup>8</sup>. En 1895 et 1896 au fort de Pont-Saint-Vincent, de nouveaux incidents éclatent entre ouvriers français et maçons italiens. Le préfet de Meurthe-et-Moselle en vient à demander aux entrepreneurs de ne plus embaucher d'ouvriers étrangers et de renvoyer d'éventuels candidats italiens sur d'autres points de la région<sup>9</sup>. Le 30 juin 1905, « une rixe sans gravité » éclate dans le Toulinois entre Français et Italiens<sup>10</sup>. Dans un précédent article, nous avons brièvement analysé un affrontement commis par des ouvriers français contre des immigrés italiens qui travaillaient sur les chantiers de fortification dans le Toulinois à Bruley en juillet 1914, soit quelques jours seulement avant l'entrée en guerre<sup>11</sup>. Une nouvelle pérégrination dans les archives départementales nous amène à travailler sur un nouvel affrontement entre ouvriers français et ouvriers italiens à Bruley, quelques années plus tôt, le 17 avril 1906.

## 1. Les faits

« Toul 17 avril, 3 heures soir. De sanglantes échauffourées se sont produites entre ouvriers français et ouvriers italiens travaillant dans les forts des environs de Toul. Les plus sérieuses ont eu lieu à Bruley et, à Toul, au faubourg Saint-Evre, devant la maison de M. Erb entrepreneur<sup>12</sup> ». C'est en ces termes que commence un article de *L'Est Républicain* au sujet de nouvelles violences commises sur des ouvriers italiens œuvrant dans le Toulinois. La cause directe de cette rixe est l'autorisation accordée par les autorités militaires à l'entrepreneur M. Erb d'employer des ouvriers italiens, au nombre de dix, aux réparations dont sont actuellement l'objet divers forts des environs de Toul.

Le 17 avril 1906, vers 8 heures du matin, « sous la conduite du chef de chantier Lagravière<sup>13</sup> », des ouvriers français décident de barrer « la route à ces étrangers » aux chantiers du fort d'Ecrouves et aux abris de Bruley, les menacent et les frappent<sup>14</sup>. *L'Est Républicain* affirme également que des ouvriers français veulent « pénétrer dans le fort pour chasser les Italiens<sup>15</sup> ». Le même journal précise que ces ouvriers sont alors notamment armés de pelles et de pioches. L'entrepreneur doit sortir son revolver pour se protéger et menacer de tirer pour que ces ouvriers se retirent. Le journal rapporte qu'à Bruley, de nombreux ouvriers italiens sont blessés. Après une nouvelle tentative des Italiens pour venir travailler l'après-midi, les ouvriers français les en empêchent de nouveau, contraignant les Transalpins à se rendre chez l'entrepreneur, faubourg de Toul. Mais ces Italiens ne sont pas les seuls à se rendre chez lui : des ouvriers français travaillant sur le plateau Saint-Georges essayent « de pénétrer chez cet entrepreneur en enfonçant sa porte<sup>16</sup> », poussant les Italiens à prendre la fuite, oubliant valises et outils<sup>17</sup>.

8. *Le Matin*, 26 août 1893, « Français et Italiens. Les incidents de Maron », p. 1.

9. Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle 4 M 138.

10. A. D. M.-M. 4 M 138. Le commissaire de police de Toul au sous-préfet de Toul, 3 juillet 1905.

11. BUZZI (Pierre-Louis), « Immigration italienne : un chantier houleux dans le Toulinois en 1914 », *Études Toulouses*, n°149, septembre 2014, pp. 11-14.

12. *L'Est Républicain*, 18 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

13. *L'Est Républicain*, 19 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

14. A. D. M.-M. 4 M 138. Rapport du brigadier David, commandant provisoirement les brigades de Toul, 17 avril 1906

15. *L'Est Républicain*, 19 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

16. A. D. M.-M. 4 M 138. Rapport du brigadier David, commandant provisoirement les brigades de Toul, 17 avril 1906

17. A. D. M.-M. 4 M 138. Le sous-préfet de Toul au préfet de Meurthe-et-Moselle, 9 mai 1906.

L'après-midi, tous les chemineaux refusent de travailler, empêchant les deux locomotives de l'entreprise de rentrer dans leurs hangars respectifs, et ne se retirent que devant l'intervention d'une compagnie d'infanterie requise en toute hâte au fort d'Ecrouves. Les rumeurs circulent de nouveau, comme l'illustre ces propos d'un journaliste : « Quant aux ouvriers qui se sont battus à Toul, au faubourg Saint-Evre, il paraîtrait que, refoulés par la police, ils ont menacé de revenir en grand nombre et de mettre le feu à la maison de l'entrepreneur <sup>18</sup> ». C'est pourquoi, la gendarmerie à cheval de Toul se rend sur les lieux, puisque l'on craint « des collisions d'ici une huitaine de jours, car tous les entrepreneurs des forts embauchent des ouvriers étrangers pour renforcer leurs équipes <sup>19</sup> ». L'atmosphère reste tendue en dépit du départ desdits ouvriers italiens.

## 2. Une affaire qui inquiète les autorités consulaires

Si les violences ne débouchent pas sur la mort d'un ouvrier italien et si les dégâts matériels semblent minimes, les autorités consulaires italiennes s'inquiètent toutefois de leurs ressortissants. Le 24 avril 1906, le consul d'Italie fait connaître au préfet de Meurthe-et-Moselle ses craintes sur la situation des ouvriers italiens embauchés sur les chantiers toulousiens :

« Les journaux ont parlé ces derniers temps de désordres d'une certaine gravité en Meurthe-et-Moselle, où des terrassiers italiens, embauchés pour les travaux de fortification dans les environs de Toul auraient été chassés des chantiers et maltraités sérieusement par les ouvriers français. D'autre part, depuis dix jours, M. l'ambassadeur à Paris est en possession d'une dénonciation formulée, mais anonyme, pour les mauvais traitements dont sont l'objet les ouvriers italiens dans la commune de Jeandelaincourt. La conduite hostile aux ouvriers italiens du Maire et de l'Instituteur de cette commune m'a été signalée avec précision de détails telle qu'il serait impossible de n'en pas tenir compte » <sup>20</sup>.

Soucieux de cette réputation, le préfet demande au sous-préfet de Toul de faire une enquête sur la véracité des faits énoncés par le consul. De son côté, le commissaire spécial de Toul adresse lui aussi au préfet un rapport particulièrement riche. Il se rend donc au chantier où il convoque les Transalpins et en présence de leur « chef caporal », M. Rampola Eugène, âgé de 24 ans, les fait aligner, et leur pose en langue italienne diverses questions. Les ouvriers italiens affirment que ni le maire, ni l'instituteur n'ont manqué de respect envers eux et qu'ils n'ont pas envoyé de lettre à l'Ambassade d'Italie à Paris. Les Italiens saluent même le commissaire en clamant : « *Viva la Francia ! Viva l'Italia ! (...) Viva il ispettore* <sup>21</sup> ». Le commissaire finit par écrire dans une conclusion assez spéciale, puisque enrichie de diverses citations en langues étrangères ou anciennes, et définissant les villes en question comme un empire et une république :

« *much ado about nothing* – beaucoup de bruit pour rien disait dans une de ses comédies l'illustre auteur d'Hamlet, Shakespeare. Ici, c'est bien le cas (...) *errare humanum est* – tout le monde peut se tromper, mais dans cette circonstance je crois voir bien clair. Beaucoup d'Italiens habitent Moivrons. Depuis l'annexion d'une partie du territoire de l'Empire de Moivrons au profit de la République de Jeandelaincourt, la guerre existe toujours entre ces deux « états » <sup>22</sup>.

À la suite de ces faits, une enquête est ouverte par la gendarmerie et permet de dresser un procès-verbal contre les délinquants pour entrave à la liberté de travail et voies de fait. L'enquête permet d'apprendre qu'un des ouvriers français, porteur de deux pétards de dynamite, avait proféré des menaces contre la propriété de cet entrepreneur <sup>23</sup>. *L'Est Républicain* du 14 juin 1906 donne ainsi le verdict du jugement :

« Lagravière, Ernest, né le 17 mars 1874, à Avrainville, chef de chantier à Toul ; Bernez, terrassier ; Husson François-Jules, né en 1858 à

18. *L'Est Républicain*, 18 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

19. *L'Est Républicain*, 19 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

20. A. D. M.-M. 4 M 138. Le consul d'Italie au préfet de Meurthe-et-Moselle, 24 avril 1906.

21. A. D. M.-M. 4 M 138. Rapport du commissaire spécial de Toul, 10 mai 1906

22. A. D. M.-M. 4 M 138. Rapport du commissaire spécial de Toul, 10 mai 1906

23. *L'Est Républicain*, 19 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

Hamonville, terrassier à Toul, sont inculpés d'avoir assailli des ouvriers de M. Erb, entrepreneur et d'avoir voulu frapper ce dernier, qui fut obligé de se défendre en braquant son revolver sur les assaillants. Bernez qui fait déjà défaut, était porteur de 2 cartouches de dynamite. Husson a déjà été condamné 2 fois. Le tribunal acquitte Lagravière et Husson, condamne Bernez en 8 jours de prison <sup>24</sup> ».

Le sous-préfet maintient toutefois quelques d'inquiétudes, car si depuis le départ des ouvriers étrangers, les chantiers sont tranquilles, le souhait du même entrepreneur d'embaucher sous peu d'autres Italiens « provoquera certainement la même opposition des ouvriers français. J'ai en conséquence donné des ordres pour surveiller de près des chantiers et éviter le cas échéant, le retour de l'incident regrettable signalé ci-dessus <sup>25</sup> ».

### 3. Qualifier la violence

Au-delà de l'énumération des faits, ce que les différents rapports, courriers et articles apportent sur cet événement, assez ordinaire, est la perception de la violence, et la richesse lexicale alors utilisée par les contemporains pour qualifier cette violence. *L'Est Républicain* du 18 avril, c'est-à-dire le lendemain des affrontements, utilise trois expressions : il parle successivement de « sanglantes échauffourées », de « bagarres » puis de « batailles <sup>26</sup> ». La violence physique est clairement présente dans la qualification, au contraire du sous-préfet de Toul qui parle des événements précédents comme un « incident regrettable », rapportant que les Italiens ont été « quelque peu molestés mais ils ont repassé la frontière sans porter plainte <sup>27</sup> ». Force est de constater qu'un décalage sensible apparaît entre les informations véhiculées par la presse et celles que transmettent les autorités (sous-)préfectorales au consulat, sans doute est-ce pour éviter tout froissement des relations

franco-italiennes, puisque comme l'ont montré par le passé d'autres affrontements, tel le « massacre des Italiens » à Aigues-Mortes en août 1893 <sup>28</sup>, les violences commises par des ouvriers français contre des ouvriers transalpins peuvent avoir de regrettables conséquences sur les relations diplomatiques entre les deux nations. D'abord d'un ton assez neutre, évoquant des « désordres d'une certaine gravité », le consul d'Italie souhaite disposer de précisions sur ce qu'il estime avoir été une « chasse » contre ses compatriotes <sup>29</sup>.

Cet affrontement, d'une certaine banalité, permet d'aborder en outre la question de la violence, de son fonctionnement, de ses acteurs. Comme dans bien des conflits de ce genre, les assaillants sont des terrassiers, désignés ici dans les rapports sous le terme flou d'« ouvriers ». Ces terrassiers sont « du pays », le journal donne ainsi par exemple les lieux de naissance des principaux protagonistes (Avrainville et Hamonville, toutes les deux situées à moins de vingt kilomètres de Bruley). L'une des revendications de ces ouvriers toulousains est de ne pas embaucher d'ouvriers étrangers, mais des ouvriers autochtones. Il y a bien dans ce type d'affrontement un enjeu identitaire ; dans cette société, la venue de travailleurs étrangers est regardée comme quelque chose de troublant, car « l'irruption du malheur vient toujours de l'autre, aussi l'étranger incarne-t-il une menace potentielle <sup>30</sup> ». L'étude des acteurs met également en lumière la présence d'un meneur, sans qui les diverses tensions qui existent de manière habituelle sur ces chantiers seraient restées au niveau des tensions. *L'Est Républicain* précise ainsi que c'est « sous la conduite du chef de chantier Lagravière <sup>31</sup> » que les ouvriers français décident de barrer la route aux ouvriers transalpins. Cet homme est un chef de chantier, c'est-à-dire qu'il a l'habitude d'endosser des responsabilités et de parler devant un auditoire. Son discours n'est pas connu ; les seules indications dont l'historien dispose sont « des menaces ». Toutefois, si un meneur est souvent

24. *L'Est Républicain*, 14 juin 1906, « Tribunal correctionnel de Toul », p. 2.

25. A. D. M.-M. 4 M 138. Le sous-préfet de Toul au préfet de Meurthe-et-Moselle, 9 mai 1906.

26. *L'Est Républicain*, 18 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

27. A. D. M.-M. 4 M 138. Le sous-préfet de Toul au préfet de Meurthe-et-Moselle, 9 mai 1906.

28. NOIRIEL (Gérard), *Le massacre des Italiens. Aigues-Mortes, 17*

*août 1893*, Paris, Fayard, 2010.

29. 4 M 138. Le consul d'Italie au préfet de Meurthe-et-Moselle, 24 avril 1906.

30. CHAUVAUD (Frédéric), *Les passions villageoises au XIX<sup>e</sup> siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepois et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, p. 175.

31. *L'Est Républicain*, 19 avril 1906, « Entre ouvriers français et italiens », p. 2.

nécessaire, force est de constater que les nombreuses rixes semblables à celle-ci, et qui prennent part dans le Toulouais, finissent par faire intégrer dans la culture des paysans et des ouvriers-paysans locaux, une hostilité certaine à l'égard des travailleurs étrangers, une hostilité qui ne tarde pas à se politiser comme l'illustre la profession de foi du candidat libéral aux élections législatives de 1911, Louis Plassiart, qui, dans les colonnes de *L'Avenir Toulouais*, demande la « création de taxes sur les salariés étrangers », et finit sa profession en ces termes : « Démontrez par votre vote que vous voulez la France aux Français pour qu'elle soit forte et respectée de tous <sup>32</sup> ». Cette violence idéologique et verbale se mue rapidement en violence physique dont les formes sont variées au cours de ce seul événement : barrage du chemin d'accès au chantier, inspection des chantiers du fort pour en chasser les Italiens, chasse et coups sur ces derniers, chasse qui parvient jusqu'à la maison de l'entrepreneur dont la porte est enfoncée. Toutes sortes d'armes sont alors utilisées, mais ici aussi, les rapports manquent

cruellement de précision, par rapport à d'autres rixes similaires. Seules sont énumérées des pelles et des pioches.

\*\*\*

Cet affrontement n'est pas un affrontement isolé, il s'inscrit dans une dynamique plus profonde. La presse et les archives donnent de multiples informations sur de nombreux affrontements du même genre dans les environs de Toul au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le 12 juillet 1906, vers 3 heures de l'après-midi, une équipe de dix ouvriers italiens arrivés la veille et travaillant sur la ligne de chemin de fer en construction à Bernécourt, est assaillie par sept terrassiers français. Par des menaces, ces derniers obligent les Italiens à quitter le chantier et à se réfugier dans les bois. La brigade de gendarmerie informée de ces faits se rend immédiatement sur place et arrête le principal meneur qui a frappé deux Italiens <sup>33</sup>.

**Pierre-Louis Buzzi**

32. *L'Avenir Toulouais*, 4 mai 1911, « Élection législative du 7 mai 1911 – Profession de foi de M. Plassiart », p. 1.

33. A. D. M.-M. 4 M 138. Rapport du brigadier Préser, commandant la brigade de Bernécourt, 13 juillet 1906.

